

Département du Tarn

COMMUNE DE LARROQUE**Nombre de membres en exercice** : 11**Séance du jeudi 03 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois août l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame MOULIADE Régine.

Présents : 8**Votants** : 8**Sont présents** : Régine MOULIADE, Christiane ALTWIES, Gérard CHASSAGNAT, Cédric DELPECH, Mark HELLAND, Aline LAPEYRE, Anne-Marie MAURAN, Daphné O'NEILL**Représentés** :**Excusés** : Sarah CROUZET, Mickaël VIATGÉ, Sandrine JAMMES**Absents** :**Secrétaire de séance** : Daphné O'NEILLObjet: demande de subvention Aménagement de l'aire inter générationnelle (DE 2023 016)Exposé des motifs :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet qui a pour but de réaménager l'aire intergénérationnelle du Pradels.

Compte tenu du flux touristique de plus en plus dense, et de l'apparition de quelques conflits entre usagers (véhicules stationnant trop près des tables), nous envisageons d'agrandir le nombre d'emplacements de stationnements, de matérialiser les places de parking et mettre en place une séparation entre les zones de stationnement et de pique-nique.

Profitant de ces travaux, la création d'un terrain de pétanque permettra aux habitants de la commune ainsi qu'aux touristes de partager un moment de convivialité. Enfin, du mobilier urbain sera intégré au projet.

Afin de réaliser l'intégralité du projet, nous avons reçu les devis :

- Travaux d'aménagement : EI VIATGÉ :	3.812,83 € HT soit 4.575,40 € TTC
- Jardinières en acier brut : METALLERIE TERRASSIER :	1.335,00 € HT soit 1.602,00 € TTC
- Poubelles : METALLERIE TERRASSIER :	1.960,00 € HT soit 2.352,00 € TTC
soit un total estimatif de :	7.107,83 € HT soit 8.529,40 € TTC

Une subvention de 50% sera demandée à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG)

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'aménagement de l'aire inter générationnelle
- d'approuver la demande de subvention de ce projet à la CAGG
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Daphné O'Neill informe de retours positifs de ce projet d'aménagement. Le terrain de pétanque sert déjà. Quelques membres du Conseil municipal informent du nombre grandissant de visiteurs dans notre village.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le projet d'aménagement de l'aire inter générationnelle ;
- **Approuve** la demande de subvention de ce projet à la CAGG ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Objet: demande de subvention Sentier pédagogique patrimoine bâti et nature (DE 2023 017)

Exposé des motifs :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet qui a pour but la création d'un sentier pédagogique patrimoine bâti et nature.

L'idée du projet est de créer un parcours pédagogique « nature » relié à un parcours « patrimoine ».

Le parcours nature a pour objectifs de :

- Valoriser la biodiversité présente sur la commune notamment en matière faunique. Les oiseaux qui nichent le long de la paroi rocheuse qui surplombe le village (faucons pèlerins, grand-duc, ...), les insectes et les reptiles qui vivent le long de la Vère et de sa ripisylve (odonates, couleuvre vipérine, ...)
- Montrer des points de vue différents du village blotti dans son environnement naturel.

Ce parcours est à destination d'un public familial, touriste local ou national voir international mais aussi un public scolaire et bien sûr aux habitants du village qui n'ont pas tous connaissance de la richesse de l'endroit où ils habitent. Ce projet s'inscrit dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Nature, obtenu par la commune en 2019 et délivré par l'Agence Régionale de la Biodiversité- Occitanie

Afin de réaliser ce projet, nous avons reçu les devis :

- Flèches directionnelles : PIC BOIS : 2.070,00 € HT soit 2.484,00 € TTC
 - Bancs : PIC BOIS : 560,00 € HT soit 672,00 € TTC
- soit un total estimatif de : 2.630,00 € HT soit 3.156,00 € TTC**

Une subvention de 50% sera demandée à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG)

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un sentier pédagogique patrimoine bâti et nature.
- d'approuver la demande de subvention de ce projet à la CAGG
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de création d'un sentier pédagogique patrimoine bâti et nature. ;
- **Approuve** la demande de subvention de ce projet à la CAGG ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Questions diverses :

Les travaux de changement des lampadaires dans le bourg sont terminés sauf passage des falaises au dessus de l'escalier qui sera remplacé ultérieurement.

L'éclairage route de la carrière ne fonctionne pas et sera signalé par M. Chassagnat.

L'extinction des luminaires la nuit est effectif avec réglage sur l'heure d'hiver. Il faut éviter de fixer les lampes pour des raisons de santé.

Aux poubelles à l'entrée du village, il y a des chutes de fibres.

Christian Fontaine demande d'abattre un arbre sur la zone publique chemin du Poutou. Ce sera fait par M. Viatgé et M. Helland

Fin de séance : 18h30